

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **17-12-2018** à 18hr00, à la salle des Loisirs, 14 rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Grenier	Sandra	Conseillère	Siège #03
Bureau	Pierre	Conseiller	Siège #05
Levesque	Roger	Conseiller	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2018-136

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par, Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2018-137

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-176, CONCERNANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET MODES DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que le règlement 2018-176 portant sur les différents taux de taxes et mode de taxation pour l'année 2019, soit et est adopté tel que présenté.



**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0**

Règlement 2018-176

Taux de taxes et mode de taxation 2019

(8 pages au total)

Règlement sur les taux de taxe et mode de taxation pour 2019





MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, FRANQUELIN,
QC, G0H 1E0

Règlement 2018-176 concernant les différents taux de taxes et le mode de taxation pour l'année 2019

Attendu que : Le conseil doit voir à la bonne gestion des finances municipales

Attendu que : Selon l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal a le pouvoir de se financer par mode de taxation

Attendu que : Le conseil municipal se doit de fixer les taux de taxes pertinents à l'équilibration de ses prévisions budgétaires par règlement

Attendu que : Avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 novembre 2018, par la résolution portant le numéro 2018-102

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que soit par la présente décrété ce qui suit :

- Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ainsi que les annexes A à E qui suivent
- Article 2 Le présent règlement abroge et annule tout règlement antérieur relatif à la tarification des taxes
- Article 3 Pour l'année 2019 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, le taux de taxes foncières pour toutes les unités d'évaluation du territoire de la Municipalité de Franquelin est fixée à 1.50\$ du 100.00\$ d'évaluation
- Article 4 Pour l'année 2019 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe de déneigement et de voirie est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe B.**
- Article 5 Pour l'année 2019 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe d'aqueduc et d'égout est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe C.**
- Article 11 Pour l'année 2019 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe d'ordures et de recyclage est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe D.**
- Article 12 Pour l'année 2019 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe de service incendie est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe E.**
- Article 13 Les taxes dont le montant s'élève à plus de 300.00\$ sont payables en 4 versements soit 30 jours après l'envoi du compte de taxes, le 15 mai, le 15 août et le 15 octobre de l'année en cours, tout retard portera intérêt au taux de 15% par année
- Article 14 La transmission des états de comptes se fait à la discrétion de la Municipalité. La Municipalité s'engage envers les citoyens à leur faire état de leur créance minimalement trimestriellement. Toutefois les états de comptes faisant état d'une somme dues de moins de 5.00\$ ne seront pas transmis. Aucun crédit des intérêts ne peut être octroyés. En conséquence, les sommes dues seront réclamées lorsque le solde sera supérieur à 5.00\$ et/ou lors de la transmission d'une facturation subséquente.



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, FRANQUELIN,
QC, G0H 1E0

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Steeve Grenier, maire

Cindy D'Amours I., dir.gén.

Avis de motion du présent règlement donné le : 2018-11-19

Par la résolution : 2018-102

Adoption du règlement le : 2018-12-17

Par la résolution : 2018-137



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, FRANQUELIN, QC,
G0H 1E0

ANNEXE A

Lexique pour les différents règlements de taxes

Unité résidentielle :	Terrain et/ou partie de terrain avec ou sans bâtiment utilisé uniquement à des fins résidentielles.
Unité secondaire :	Unité occupée à des fins récréatives (exemple : chalet)
Unité non résidentielle:	Unité occupée à tout autre fin que la résidence
Unité commerciale	Terrain et/ou partie de terrain avec ou sans bâtiment utilisé à des fins de commerces en tout ou en partie.
Utiliser à des fins commerciales :	Exploiter de manière à acheter et/ou vendre et/ou échanger un service et/ou un bien dans le but d'engendrer un revenu
Unité d'évaluation :	Unité imposable ou non, situé sur le territoire de la municipalité et identifiable au rôle d'évaluation municipale par un matricule
Résident permanent :	Personne physique occupant une propriété sur le territoire de la municipalité de manière continue et/ou dont l'adresse principale (civique ou postale) est située sur le territoire de la municipalité
Non résident :	Personne physique occupant une propriété sur le territoire de la municipalité de manière aléatoire et/ou dont l'adresse principale (civique ou postale) est située à l'extérieur du territoire de la municipalité
Unité à revenus locatifs :	Unité imposable ou non située sur le territoire de la Municipalité et identifiable au rôle d'évaluation municipal par un matricule et où sont offerts des logements et/ou des chambres contre une somme monétaire et/ou d'autres avantages, chaque logement et/ou chambre est imposé individuellement
Périmètre urbain	Toute unité d'évaluation située entre 2.0km à l'est du bas de la rue des Mélèzes et 3.5km à l'ouest du bas de la rue des Mélèzes.



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE B

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DÉNEIGEMENT

Unité située à l'intérieur du périmètre urbain occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service déneigement est disponible :	260.00\$
Unité située à l'intérieur du périmètre urbain occupée par un ou des non résident(s) et où le service déneigement est disponible :	260.00\$
Unité située dans le secteur des Merisiers occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service déneigement est disponible :	260.00\$
Unité située dans le secteur des Merisiers occupée par un ou des non résident(s) et où le service déneigement est disponible :	260.00\$
Unité commerciale tous genres confondus située à l'intérieur du périmètre urbain et/ou dans le secteur des Merisiers et où le service déneigement est disponible :	260.00\$



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE C

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE D'AQUEDUC

Unité résidentielle où le service d'aqueduc et d'égout est disponible :	420.00\$
Unité résidentielle où seulement un des deux services est disponible :	210.00\$
Unité commerciale autre que de type auberge et/ou hôtel où les deux services sont disponibles :	530.00\$
Unité commerciale de type auberge et/ou hôtel où les deux services sont disponibles	750.00\$
Unité commerciale de type motel où les deux services sont disponibles :	64.00\$/unité
Unité sans bâtiment habitable où les services sont disponibles :	200.00\$

Unité à revenus locatifs qui voit son nombre de logements variés à la hausse durant l'année comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre se voit dans l'obligation de payer la taxe complète pour l'année par unité locative imposable



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE D

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Unité occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service d'ordures et de recyclage est disponible :	165.00\$
Unité occupée par un ou des non résident(s) et où le service d'ordures et de recyclage est disponible :	80.00\$
Unité commerciale tous genres confondus et où le service d'ordures et de recyclage est disponible :	235.00
Unité à revenus locatifs où le service d'ordures et de recyclage est disponible	165.00\$/logem.
Unité secondaire où le service d'ordures et de recyclage est disponible et qui est occupée par un ou des résidents payant déjà une taxe d'ordures et de recyclage à titre de résident permanent :	Exemptée
Unité dont le total de l'évaluation est de 5 000\$ ou moins	Exemptée



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE E

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE SERVICE INCENDIE

Unité occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service d'incendie est disponible :	150.00\$
Unité occupée par un ou des non résident(s) et où le service d'incendie est disponible :	150.00\$
Unité à revenus locatifs portée au rôle sous un seul matricule	150.00\$
Unité commerciale tous genres confondus et où le service d'incendie est disponible :	325.00\$
Secteur non desservis :	Lac Lachasse - Exemptés Pointe à la croix - Exemptés

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2018-138

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 soient et sont adoptées tel que présentées.

	BUDGET COURANT	SOLDE PRÉVU	BUDGET 2019
REVENUS			
RÔLE - FONCIÈRE	-259 078.00	-261 866.00	-293 915.00
ROLE- EAU ET EGOUTS	-39 915.00	-39 695.00	-39 495.00
ROLE- ORDURES ET RECYCLAGE	-29 766.00	-29 397.00	-31 528.00
ROLE- DENEIGEMENT	-43 940.00	-44 200.00	-44 460.00
ROLE- INCENDIE	-31 550.00	-31 400.00	-31 600.00
REVENUS- GOUV. TERRES PUBLIQUES	-62 699.00	-62 699.00	-62 699.00
REVENUS- GOUV. COMP. ECOLES	-7 000.00	-6 398.00	-7 000.00
REVENUS-MMQ	-2 000.00	-3 607.10	-2 000.00
REV.- LOCATION LOCAUX	-500.00	-173.50	-500.00
REV.-DIVERS	-1 500.00	-10 804.94	-3 000.00
REV.-BIBLIO. CENT. PRETS	-100.00	-77.90	-100.00
REV.- LICENCES ET PERMIS	-1 700.00	-1 135.00	-1 350.00
REV.- DROITS DE MUTATIONS	-4 000.00	-5 036.00	-4 000.00
REV.- CARRIÈRES/SABLIÈRES	-500.00	-1 132.83	-1 200.00
REV.-COURS MUNICIPALE	-300.00	0.00	-300.00
REV.-INTERET	-2 000.00	-4 052.52	-3 800.00
REVENUS-RED. CENTRALE	-156 000.00	-143 800.00	-150 000.00
REV.- GOUV. PEREQUATION	-69 732.00	-69 748.00	-80 732.00
REV. GOUV.-FCCQ			-44 571.00
SURPLUS NON AFFECTÉ			-23 000.00
TOTAL DES REVENUS	-712 280.00	-715222.79	-825250.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ELUS -REM.MAIRE	7 325.00	7 325.00	7 920.00
ELUS -REM. CONSEIL IMPO.	14 625.00	13 599.98	15 840.00
ELUS-REM. MAIRE SUR PRÉSENCE IMPOSABLE			860.00
ELUS-REM. CONSEIL SUR PRÉSENCE IMPOSABLE			3 120.00
ELUS -CHARGES SOCIALES-FSS RRQ	1 200.00	1 198.26	1 500.00
ELUS -CHARGES SOCIALES - CSST	400.00	292.99	500.00
ELUS -FRAIS DEPLACEMENT	525.00	250.84	500.00
ELUS -CELLULAIRE	375.00	397.62	500.00
ELUS -CONGRES DES MAIRES	3 050.00	0.00	5 000.00
ELUS -COTISATION FQM (MRC)	1 025.00	891.93	1 000.00
ELUS -FRAIS DE REPAS	400.00	400.00	400.00
ELUS -CONTRIB.GARDERIE SCOLAIR	5 000.00	5 000.00	5 000.00
ELUS -MES.INCIT.FRÉQ.ECOLE	1 525.00	369.00	750.00
ELUS -DON-CROIX ROUGE	200.00	160.00	200.00
ELUS -DON-VELO SANTÉ	250.00	250.00	450.00
ELUS -DON-FÊTE DE NOEL	500.00	500.00	500.00
ELUS -DONS ST-JEAN	2 050.00	0.00	5 000.00
ELUS -AUTRE DONS	1 000.00	0.00	500.00
ELUS -DON ASS.FORESTIERE CN	50.00	50.00	50.00
ELUS -HOMMAGES ET SYMPATHIES	2 500.00	699.08	650.00
ELUS-FOND AIDE PERIFÉRIE ET ORGANISMES	0.00	0.00	10 000.00
ELUS -FORMATION			*** VOIR FORMATION
APLOI -SERVICES JURIDIQUES	525.00	0.00	1 250.00
APLOI -DROITS MUTATIONS IMMOB.	125.00	60.00	100.00
APLOI -FRAIS RECUPERATION TAXE	150.00	150.00	500.00
APLOI -COUR MUNICIPALE	725.00	0.00	725.00
APLOI -ELECTION		0.00	5 000.00
ADMIN - SALAIRES ADMINIST. (2)	83 500.00	75 291.33	75 415.00
ADMIN -CHARGES SOCIALES	11 500.00	10 144.33	10 622.00
ADMIN -CHARGES SOC. ASS SALAIR	3 000.00	1 500.00	2 100.00
ADMIN -FRAIS DEPLACEMENT	500.00	219.45	300.00
ADMIN -FRAIS DE POSTES TIMBRES	1 700.00	1 607.36	1 500.00
ADMIN -FRET ET MESSAGERIE	125.00	10.58	200.00
ADMIN -FRAIS POSTE AUTRE	325.00	281.12	450.00
ADMIN -SERVICES TÉLÉPHONIQUES	3 100.00	2 118.98	2 500.00
ADMIN -INTERNET	800.00	131.95	0.00
ADMIN -PARUTION JOURNAUX	500.00	427.98	725.00
ADMIN -HEBERG.SITE WEB	300.00	271.39	290.00
ADMIN -VÉRIFICATION COMPTABLE	10 200.00	9 291.39	11 750.00
ADMIN -CONT. SERV. P.G.	5 400.00	5 354.36	7 450.00
ADMIN -ASSURANCES TOTALES	16 500.00	17 243.00	17 400.00
ADMIN -FORMATION	0.00	548.03	*** VOIR FORMATION
ADMIN -COTISTION ADMQ	900.00	790.22	800.00
ADMIN -BAIL TERRAIN RUISS 138	150.00	116.53	150.00
ADMIN -ENTRETIEN BÂTIMENTS	5 100.00	2 171.72	2 000.00
ADMIN -CONT. SERV. PHOTOC	2 000.00	1 549.08	1 800.00
ADMIN -ENTRETIEN INFORMATIQUE	3 500.00	4 247.44	4 500.00
ADMIN -FOURNITURES DE BUREAU	3 600.00	4 931.30	4 000.00
ADMIN -ELECTRICITE (BUREAU)	4 100.00	4 077.09	4 250.00
ADMIN -PAIEMENT PHOTOCOPIEUR	2 250.00	1 955.04	2 150.00

ADMIN -QUOTES-PARTS MRC	975.00	953.00	1 239.00
ADMIN -CELLULAIRE	375.00	391.04	500.00
ADMIN -IMPREVUS	8 315.00	3 146.92	4 500.00
ADMIN -BARRAGE (PRISE D'EAU)		0.00	12 500.00
ADMIN -FORMATION		0.00	10 000.00
ADMIN -ACQUISITION DISTRIBUTRICE EAU		16 250.00	0.00
EVALU -QUOTES-PARTS MRC	30 315.00	30 356.05	33 912.00
SECPU -SERVICES SQ	11 000.00	12 802.00	13 000.00
SECPU -CENTRE D'URGENCE 911	175.00	0.00	175.00
INCEN -ENTENTE VILLE DE BC	46 000.00	45 000.00	45 800.00
INCEN -ENT. ET REP. - INFR.INC	3 000.00	399.81	0.00
INCEN -PAIE EMPRUNT INCENDIE	12 500.00	12 052.46	11 850.00
INCEN -QUOTES-PARTS MRC	6 275.00	2 697.97	6 602.00
INCEN -ACQUI. TERR. ET NOTAIRE	0.00	6 530.00	0.00
INCEN -PLAN MESURES URGENCES			5 000.00
INCEN -CITERNE			8 000.00
VOIRIE -SALAIRE	48 050.00	53 065.56	43 040.00
VOIRIE -HEURES SUPPLEMENTAIRES	500.00	500.00	0.00
	BUDGET	SOLDE	BUDGET
	COURANT	PRÉVU	2019
VOIRIE -CHARGES SOCIALES	6 550.00	7 259.41	6 435.00
VOIRIE -CHARGE SOCIALE ASS.SAL	1 700.00	382.72	1 500.00
VOIRIE -CELLULAIRE	0.00	397.25	500.00
VOIRIE -IMMATRICULATIONS	550.00	2 562.85	1 200.00
VOIRIE -ENTRETIEN GARAGE(RÉSE)	10 150.00	0.00	0.00
VOIRIE -ENTRETIEN MACHINERIE	3 800.00	6 158.63	2 500.00
VOIRIE -AMENAGEMENT PAYSAGER	5 300.00	5 551.54	2 000.00
VOIRIE -DIESEL	4 100.00	3 558.67	3 500.00
VOIRIE -HUILE A CHAUFFAGE	5 100.00	4 918.04	5 300.00
VOIRIE -ENTRETIEN DES RUES	4 600.00	11 920.12	17 500.00
VOIRIE -RÉPARATION CAMION SERVIC	0.00	1 956.77	0.00
VOIRIE -OUTILLAGE ET EQUIPEMEN	1 600.00	2 024.75	1 500.00
VOIRIE -SALAIRE EMPLOIS ETE	10 000.00	8 738.05	6 000.00
VOIRIE -ESSENCE	1 550.00	2 084.96	2 800.00
VOIRIE -ENTRETIEN TERRAINS MUN	1 100.00	0.00	0.00
VOIRIE -INDICATEUR DE VITESSE			8 500.00
VOIRIE -SIGNALISATION			3 500.00
VOIRIE- ACQUISITION MACHINERIE		0.00	12 500.00
NEIGE-CONTRAT DENEIGEMENT	78 500.00	80 011.30	91 533.00
ECPUB -ENTRETIEN LUMINAIRES	2 000.00	2 140.87	7 000.00
ECPUB -ELECTRICITÉ LUMINAIRES	4 600.00	3 547.61	4 200.00
AQUED -FORMATION OPERATEUR	5 100.00	3 865.06	*** VOIR FORMATION
AQUED -APPELS ET PRIME GARDE	5 000.00	2 910.14	5 850.00
AQUED -CHARGES SOCIALES	925.00	49.24	700.00
AQUEDUC -CELLULAIRES(2)	500.00	0.00	0.00
AQUED -ANALYSES	1 500.00	1 343.04	1 600.00
AQUED -DROIT ANNUEL PRISE EAU	525.00	233.00	250.00
AQUED -ENTRETIEN	1 550.00	5 471.42	4 500.00
AQUED -AUTRES DEPENSES	0.00	418.11	500.00
AQUED -PRODUITS CHIM	2 100.00	2 087.57	1 000.00
AQUED -ELECTRICITE	8 000.00	9 361.73	9 750.00
AQUED -VBC ET/OU FORM.OPERAT.	5 000.00	1 949.23	1 500.00
AQUED -PAIEMENT EMPRUNT M.N.AQ	30 000.00	56 528.94	46 800.00
EGOUT -MISE AUX NORMES	600.00	0.00	7 500.00
EGOUT -ENTRETIEN FOSSE SEPTIQU	5 600.00	6 200.00	6 500.00
ORDUR -QUOTE PART COLLECT RGMR	8 245.00	9 059.11	8 887.50
ORDUR -QUOTE PART ELIM. RGMR	7 115.00	7 484.84	7 544.50
RECYC -QUOTE PART COLLEC RGMR	1 000.00	2 583.51	1 553.30
RECYC -QUOTE PART TRI RGMR	13 415.00	12 706.62	13 557.70
CONCI -CONTRAT DE SERVICES	8 000.00	0.00	0.00
CONCI -FOURNITURES	1 300.00	869.13	750.00
URBAN -SALAIRE REG INSPECTEUR	8 000.00	8 615.75	8 500.00
URBAN -SALAIRE TEMPS SUPPLÉM.	1 500.00	250.00	1 500.00
URBAN -CHARGES SOCIALES	2 140.00	1 766.40	1 113.00
URBAN -FRAIS DEPLACEMENT	3 250.00	3 250.00	3 250.00
URBAN -FORMATION	275.00	610.29	375.00
URBAN -ABONNEMENTS	225.00	201.83	250.00
URBAN -MODIF. REG. URBA		0.00	2 800.00
TOURI -COTISATION ATR	800.00	494.61	500.00
PRDEV -QUOTES-PARTS MRC	3 975.00	3 969.00	4 191.00
LOISI -SERVICE TELEPHONIQUE	525.00	459.71	525.00
LOISI -INTERNET	800.00	0.00	800.00
LOISI -LOCATION GYMNASSE	1 225.00	1 225.00	1 225.00
LOISI -ELECTRICITE	6 500.00	7 280.74	8 000.00
CULTU - LOCATION ESPACE BIBLIO	2 500.00	2 500.00	2 500.00
LOISI -ENTRETIEN	1 000.00	1 564.50	1 000.00
CULTU -ELECTRICITE	6 100.00	6 100.24	1 000.00
CULTU -FRAIS DEPLACEMENT	325.00	291.85	350.00
CULTU -V/VILL BRANCHÉS(MRC)	3 500.00	3 286.07	3 500.00
CULTU -BIBLIOTHECAIRE CONTRAT	2 700.00	2 860.69	3 000.00
CULTU -ABONNEMENT BIB.CENT.PRE	1 150.00	1 084.01	1 100.00
CULTU -LICENCE SYS INFORM.	725.00	629.92	650.00
CULTU -REVUES	50.00	71.10	100.00
CULT -EQUIPEMENTS BIBLIOTHEQUE	500.00	500.00	500.00
CULT -DEPENSES 100E		7 500.00	0.00
CULTU -MUSEE- ENTRETIEN BATIEMENT			5 000.00
FINAN -FRAIS DE BANQUE	2 800.00	2 223.67	2 250.00

Procès-verbal de la séance du 17-12-2018

FINAN -INTÉRÊTS M CREDIT	2 500.00	875.64	1 500.00
FINAN -FRAIS DE GESTION VISA	200.00	157.53	250.00
FINAN -INTÉRÊTS TECQ	8 000.00	0.00	0.00
FINAN -CORR TAXES N.APPLICABLE		144.84	0.00
FINAN -INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS	100.00	54.23	100.00
FINAN -INTÉRÊTS E/T AQUEDUC		12 165.54	20 425.00
FINAN -RESERVE FINANCIERE			15 000.00
TECQ- BATIEMENT	34 185.00	11 107.67	23 000.00
TECQ- BORMES INCENDIE		3 412.09	

TOTAL DES DÉPENSES	712 280.00	711 006.33	825 250.00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

2018 SOMMAIRE

TOTAL PRÉVU REVENUS	-715 222.79
TOTAL PRÉVU DES DÉPENSES	711 006.33
SURPLUS PRÉVU 31-12-2018	-4 216.46

TAUX DE TAXES

	2018	2019
FONCIÈRE	1.50/100\$	1.50/100\$
EAU ET EGOUT	420.00 \$	420.00 \$
EAU ET EGOUT -COMM.	530.00 \$	530.00 \$
ORDURE REC.	151.00 \$	165.00 \$
ORDURE REC.- NON RES.	77.00 \$	80.00 \$
ORDURE REC. - COMM	210.00 \$	235.00 \$
DENEIGEMENT	260.00 \$	260.00 \$
INCENDIE	150.00 \$	150.00 \$
INCENDIE-COMM.	325.00 \$	325.00 \$

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2018-139

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 h 35.

Steeve Grenier, maire

Cindy D'amours Imbeault, Directrice Générale